



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Frédéric BARBILLON, Vincent GANGLOFF, Sébastien JACQUES, Françoise BOURSEUL LAVILLE

**Absents excusés** : Damien NASTORG, Mireille PFENDT

**Secrétaire de séance** : Frédéric BARBILLON

**Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Août 2021**

Le compte-rendu de la séance du 05 Août 2021 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents sans observation.

**AMENAGEMENT AUTOUR DE LA MAIRIE**

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de la mairie qui seront réalisés, il est obligatoire de s'assurer le concours :

- d'un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (*coordonnateur SPS*)
- d'un contrôleur technique (*contrôleur CT*)

Une seule entreprise a été consultée : l'entreprise VERITAS qui est habilitée pour remplir ces missions. Madame le Maire présente les offres reçues pour ces deux prestations et précise que l'architecte qui a déjà eu l'occasion de travailler avec cette société dans le cadre d'autres chantiers a indiqué qu'elle assumait ces tâches tout à fait correctement.

Il ressort cependant de l'analyse faite par le SDAIL que les deux offres de prix sont un peu plus élevées que les estimations initiales mais que les heures sont justifiées.

Après en avoir débattu, une partie des membres présents souhaite, avant de valider définitivement les devis, que l'entreprise VERITAS soit de nouveau sollicitée pour une renégociation des tarifs en vue d'obtenir une baisse du coût des prestations.

**DÉLIBÉRATION** : Le Conseil confirme le choix de confier à l'entreprise VERITAS les missions de coordonnateur SPS et de contrôleur technique, mais souhaite reporter la délibération à la prochaine séance après une renégociation des offres.

**LOGEMENT DE L'ECOLE**

Une famille a sollicité de pouvoir louer le logement de l'école, libre depuis le départ des derniers locataires, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Un mur intérieur qui était abîmé a été repeint et des travaux seront réalisés durant les vacances de Toussaint pour remédier aux infiltrations qui se produisent autour des fenêtres qui donnent sur la cour de l'école. Il faut en effet refaire les tableaux car les briquettes, qui sont certes décoratives, sont devenues poreuses et laissent passer l'eau quand il pleut entraînant de la moisissure autour de ces fenêtres. En plus de cela les gonds des volets seront rescellés.

Madame le Maire propose de maintenir le montant du loyer tel qu'il était pour les derniers locataires, à savoir 509,45 € mensuel, loyer qui sera révisé chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

**DÉLIBÉRATION** : Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution du logement à Monsieur Julien AUBERTIN et Mme Laetitia GOBEL à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour un loyer mensuel de 509,45 €.

#### **CIMETIERE : reprise et attribution d'une concession**

Monsieur Pierre MORICE avait fait l'acquisition en novembre 2009 d'une concession tombe à perpétuité dans la partie ancienne du cimetière.

Lors de l'agrandissement de celui-ci des cases et des cavurnes ont été installées destinées à recevoir les urnes des personnes souhaitant une crémation, ce qui est le cas de Monsieur MORICE et de sa famille, ce qui lui conviendrait mieux.

Par ailleurs, Monsieur MORICE avait opté pour l'une des dernières concessions disponibles dans l'ancien cimetière mais il s'avère qu'elle est située sous un ancien cyprès qui risque d'une part de générer beaucoup de saletés et qui d'autre part doit avoir d'énormes racines rendant difficile le creusement d'une tombe.

Monsieur MORICE a souhaité pouvoir restituer cette concession à la commune et faire l'acquisition de l'une des cavurnes dernièrement construites. Cet échange arrangerait par ailleurs la commune qui ne possède pas de terrain commun, ce dernier étant **obligatoire** dans un cimetière communal pour l'inhumation éventuelle d'indigents ou de personnes sans domicile fixe.

**DÉLIBÉRATION** : Le Conseil vote à l'unanimité la reprise de la concession de Mr MORICE par la commune au titre de terrain commun en fixant les modalités financières de cette reprise.

#### **ACTIF COMMUNAL : vente de deux anciens ordinateurs**

La mairie possède deux anciens ordinateurs dont elle n'a plus l'utilité et qui prennent actuellement la poussière. Ils ont été nettoyés de tous les logiciels et documents qu'ils contenaient.

Leur puissance les rend obsolètes par rapport aux besoins actuels tant pour le stockage des données et documents que pour les nombreux logiciels utilisés. Une personne souhaitant acquérir un ordinateur pourrait être intéressée. Il convient donc de fixer un prix pour les vendre, ce qui permettra de les sortir de l'actif de la commune.

**DÉLIBÉRATION** : Le Conseil vote à l'unanimité le prix de vente de ces ordinateurs à 50 euros le lot.

#### **Questions diverses**

- La repose du ralentisseur situé rue des Roucailloux (rue de l'école) enlevé pour cause d'enfouissement de réseaux, sera faite prochainement  
Un troisième ralentisseur qui était prévu sur cette route n'a plus lieu d'être et Madame le Maire propose de le poser sur le chemin de Brunard où les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules.
- Proposition d'engazonnement dans l'allée principale du cimetière pour limiter les mauvaises herbes
- Un vieux radiateur a été stocké dans un cagibi de l'église. Il serait nécessaire de s'en débarrasser et de nettoyer le cagibi qui pourrait servir de local de rangement

- Un vitrail de l'église a été vandalisé et doit être remplacé. Une demande de devis est en cours auprès de maitres-verriers pour effectuer les travaux de remise en état.
- Une journée d'extinction des lumières du village aura lieu le samedi 9 Octobre dans le cadre de la manifestation nationale « Le jour de la nuit ». Un conseiller est chargé de s'occuper des trois points d'extinction de l'éclairage publique (celui du cimetière derrière la grille, celui derrière chez Dorian, et celui situé près de chez Martine)
- Bruno est placé en congé de grave maladie. C'est Clément qui s'occupe des espaces verts de la commune 8 heures par semaine

### Décisions prises par madame le Maire

Liste des décisions prises par le Maire, dans le cadre des diverses délégations qui lui ont été accordées par délibération du 09 juin 2020 :

- 06/09/2021 : Accord du devis Eurotable ..... 163,20 € TTC  
(containers pour les repas à la cantine de l'école)
- 09/09/2021 : Accord du devis Signaux Girod ..... 71,70 € TTC  
(panneau d'interdiction 3,5 tonnes à l'entrée des Ramades)
- 27/09/2021 : Accord du devis Signaux Girod ..... 91,01 € TTC  
(panneau volé de la rue du chemin des pierres)
- 27/09/2021 : Accord du devis Raynal Voyages..... 960,00 € TTC  
(transport des enfants de l'école à la piscine de Cahors)

- La séance est levée à 20h15